

DÉTOURNEMENTS DE FONDS

Ce qui doit vous alerter

DÉCEMBRE 2022

Certains faits ou comportements doivent attirer votre attention et vous inviter à la vigilance.



© Designed by pch.vector / Freepik



À toutes les strates du mouvement des Apel :

- ☑ l'absence de délégation de pouvoir au trésorier ;
- ☑ l'absence de communication entre le président et le trésorier ;
- ☑ l'absence de contact entre le trésorier et le conseil d'administration ;
- ☑ l'accès aux informations bancaires limité à une seule personne ;
- ☑ la non-présentation d'informations financières au conseil d'administration ;
- ☑ un conseil d'administration jamais convoqué ;
- ☑ des dépenses non votées en conseil d'administration ;
- ☑ des retraits en espèces ;
- ☑ le retard de paiement des cotisations par rapport au délai prévu.



En Apel départementale ou académique :

- ☑ le refus de donner accès aux comptes au permanent ;
- ☑ les tensions entre le président et le permanent ;
- ☑ la volonté de ne plus avoir de permanent ;
- ☑ l'absence d'expert-comptable ;
- ☑ le changement de banque (un compte d'épargne peut facilement être oublié).